

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'ORNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes et l'autorisation d'utiliser l'eau des captages en vue de la consommation humaine, et d'une enquête parcellaire, en vue de déterminer les immeubles concernés par les périmètres de protection concernant le captage « Grouas », situé sur la commune de RÉVEILLON, et présentée par le Syndicat départemental de l'eau (SDE) de l'Orne pour le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Haut-Perche.

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite :

du lundi 22 septembre à 16H00 au jeudi 23 octobre à 19h00 dans la commune de RÉVEILLON.

Le commissaire enquêteur est Monsieur François-Joseph FROGET. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Christian VIDEAU est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- à la mairie de Réveillon sur support papier aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité.

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'Agence régionale de santé de Normandie délégation départementale de l'Orne - Cité administrative BP 539 61016 ALENÇON Cedex - Tél 02.31.70.96.96.

Toute personne peut, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement
39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex.

Afin de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur siégera à la mairie de **RÉVEILLON** :

Lundi 22 septembre 2025	16h00 à 19h00
Lundi 06 octobre 2025	16h00 à 19h00
Lundi 13 octobre 2025	16h00 à 19h00
Jeudi 23 octobre 2025	16h00 à 19h00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie de RÉVEILLON, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :
2 place de la Mairie – 61400 RÉVEILLON,
- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête (DUP et parcellaire) déposés en mairie de RÉVEILLON et mis à la disposition du public,
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6377>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées aux registres d'enquête tenus à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie de RÉVEILLON.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de RÉVEILLON ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.